Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

Compte-rendu

Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

Le quorum est atteint,le conseil peut valablement délibérer.
Monsieur Benoit RICO est nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal.

Synthèse. Le conseil a approuvé le procès-verbal du 6 juillet 2026 et adopté l'ensemble des délibérations soumises au vote. Les principaux sujets ont porté sur deux régularisations foncières, la sécurisation de la RD 52, le lancement d'une étude photovoltaïque, une décision modificative du budget, un avancement de grade et l'analyse des besoins sociaux. Plusieurs dossiers opérationnels appellent désormais un suivi, notamment la falaise, le monument Teillard, la MLT, les eaux pluviales et les équipements scolaires et sportifs.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 06 juillet 2026
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Information sur les décisions prises par le Maire

- Régularisation foncière sur l'impasse du Pérouset avec l'OPHIS
- Déclassement domaine publique parcelle AC745 et autorisation d'échange avec 744 (échanges de parcelle)
- Projet de sécurisation de la RD 52 : présentation et demande de subventions
- Etude potentiel photovoltaïque : accord de principe
- Décision modificative : budget principal
- Tableau des effectifs : accompagnement d'un avancement de poste
- Lancement de l'étude sur les besoins sociaux

- Questions diverses
  - Point sur les projets de la commune
  - Entretien falaise : programmation 2026/27

- Lancement étude ventilation pour le confort d'été du groupe scolaire
- MLT : point d'avancement

- **Questions diverses et retour sur les informations de Mond'Arverne Communauté.**

Le Maire sollicite l'assemblée pour connaitre des avis sur le compte-rendu du 06 juillet, le procès-verbal est approuvé.

Communication sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations attribuées par le conseil municipal

N° de l'acte	Objet de la décision Municipale
2026-12 23/07/2026	Attribution du marché de fournitures d'un ensemble de 14 bancs de ville et de 2 corbeilles frais de port compris présentée par la Société ADEQUAT, BP 315, 26003 VALENCE Cedex, pour un montant de 5 820 € HT
2026-13 27/07/2026	Attribution du marché de travaux de reprise de voirie pour l'été 2026, chemin de la Pavade, rue des Gardes, des Peyrouses, et reprise du caniveau sur l'avenue du général de Gaulle présentée par l'entreprise HUGON TP, pour un montant de 9 753 €+ 1 350 € H.T. soit 11 103 € HT,
2026-14 27/07/2026	Attribution du marché travaux pour la reprise de voirie rue de Langeroux à Gergovie pour un montant de 26 331 € HT.
2026-15 30/07/2026	Attribution d'une subvention exceptionnelle de 100€ pour participer au financement du bal de fin d'année des 3e du collège Joliot Curie à Aubière
2026-16 30/07/2026	Attribution d'une participation exceptionnelle de 4 675 € à M. HANS pour raccordement au réseau d'assainissement suite délibération du n°2025/024 en date du 26 mai 2025 autorisant M. le Maire à l'octroi d'une participation pour les riverains en lien avec le déploiement du réseau d'assainissement en séparatif sur l'avenue de la République
2026-17 30/07/2026	Attribution d'une participation exceptionnelle de 2 310 € à Mme CALAIS suite délibération du n°2025/024 en date du 26 mai 2025 autorisant M. le Maire à l'octroi d'une participation pour les riverains en lien avec le déploiement du réseau d'assainissement en séparatif sur l'avenue de la République
2026-18 30/07/2026	Attribution d'une participation exceptionnelle de 3 003 € à M. BLEU suite délibération du n°2025/024 en date du 26 mai 2025 autorisant M. le Maire à l'octroi d'une participation pour les riverains en lien avec le déploiement du réseau d'assainissement en séparatif sur l'avenue de la République

Délibération n° 2026/054 : Régularisation foncière sur l'impasse du Perouset avec l'OPHIS
Rapporteur : M. VIALAT.

L'OPHIS, en bail emphytéotique avec la commune jusqu'en décembre 2053, a été sollicité par courrier du maire de la Roche Blanche en mars 2025, concernant la rétrocession d'une voirie qui n'aurait jamais été réalisée suite à la construction de la résidence Maryse Bastié, dont l'emprise enveloppe la voie de desserte des pavillons, dite Impasse du Pérouset.

La commune et l'OPHIS avaient pourtant délibéré de part et d'autre, sans que ce dossier n'arrive à son terme.

Les propriétaires des parcelles AK n° 671 et 670 à l'arrière enclavée et au droit de l'impasse, souhaitent rendre accessible leur parcelle par cette voie, car ils envisagent la cession de la parcelle 671 par laquelle ils accèdent actuellement.

Il convient donc de soustraire de l'assiette du bail emphytéotique l'impasse du Pérouset en vue de sa rétrocession.

Pour cela, les démarches ont été entreprises et réalisées avec la commune, les propriétaires des parcelles concernées, l'OPHIS et le cabinet de géomètres Bisio et Associés. Un déplacement de coffret électrique est réalisé.

La rétrocession de l'impasse du Pérouset à la Roche Blanche concerne donc les parcelles cadastrées section AK n°785 et AK n°787 conformément au document d'arpentage établi.

Un avenant au bail emphytéotique sera réalisé par acte notarié pour extraire de son emprise la voie identifiée par les parcelles cadastrales AK n°785 et AK n°787, permettant la rétrocession à la commune qui reprendra en pleine propriété l'impasse du Pérouset.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la rétrocession de l'impasse du Pérouset de l'OPHIS à la Mairie,
- **APPROUVE** la régularisation foncière à l'euro symbolique avec dispense de versement,

Date de transmission en Préfecture : 24/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 24/09/2026

Délibération n° 2026/055 : Déclassement domaine publique parcelle AC745 et autorisation d'échange avec 744 (échanges de parcelle)
Rapporteur : M. VIALAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vue d'une régularisation foncière situé au croisement de la rue de Leyrat et de la montée du poids de ville avec le propriétaire privé, il est proposé de valider l'arpentage suivant : parcelle AC 745 (2m²) déclassée du domaine public et autorisation donnée à M. le Maire pour un échange avec la parcelle AC 744 (2m²) qui intègrera par la suite le domaine public.

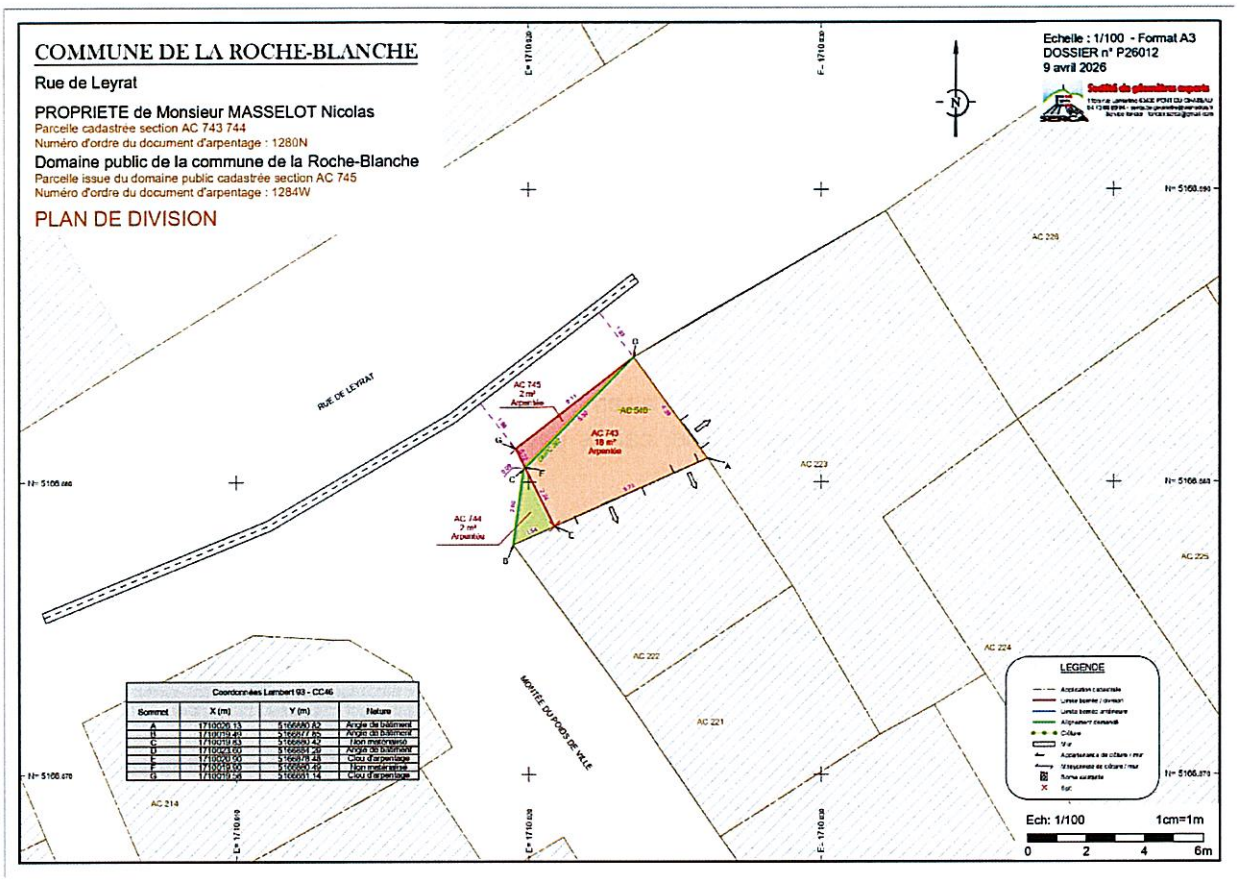

Coordonnées Lambert 93 - CC46			
Sommet	X (m)	Y (m)	Nature
A	1710006.13	5166680.82	Angle de bâtiment
B	1710019.40	5166677.85	Angle de bâtiment
C	1710019.63	5166669.42	Non matérialisé
D	1710004.00	5166664.39	Angle de bâtiment
E	1710000.00	5166678.48	Clou d'arpentage
F	1710019.00	5166680.46	Non matérialisé
G	1710019.26	5166691.14	Clou d'arpentage

Le Conseil Municipal, a*près en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VALIDE** l'arpentage présenté en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclasser la parcelle AC 745 du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'échange de cette parcelle avec la parcelle AC 744
- **MANDATE** Monsieur le Maire à intégrer la parcelle AC 744 au domaine public
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Date de transmission en Préfecture : 24/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 24/09/2026

Délibération n° 2026/056 : Projet de sécurisation de la RD 52 : présentation et demande de subventions
Rapporteur : M. LADEVIE.

l'Adjoint aux travaux rappelle l'engagement pris autour de deux projets prioritaires de voirie à mener en 2026.

En partenariat avec le Département le projet est ainsi présenté et se présente comme suit :

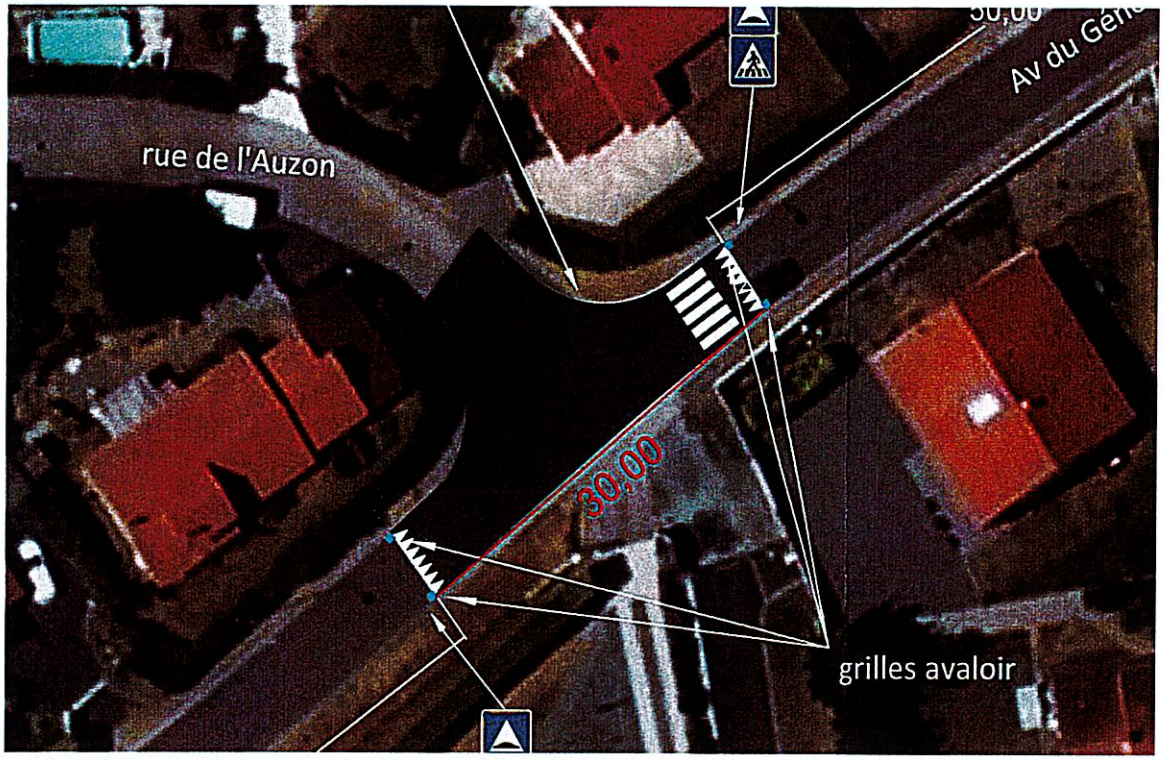

Le montant de la présente opération s'élève à 32 409 € HT comme annexé à la présente. Il propose de valider le plan de financement établi avec une aide des amendes de police et du Département comme suit :

Sécurisation RD52	Dépenses	Partenaires	Recettes
Travaux	16 089€	Amendes	7 500 €
Enrobés	15 120 €	Département	à fixer
Signalisation	1 200 €	Autofinancement	24 909 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de plateforme sécurité sur la RD 52/ Avenue du Général de Gaulle au carrefour de la rue de l'Auzon tel que présenté en séance pour un montant de 32 409 € HT ;
- **SOLLICITE** des amendes de police à hauteur de 7 500 € pour ce projet ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles pour l'aboutissement de ce projet ;
- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Date de transmission en Préfecture : 24/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 24/09/2026

Délibération n° 2026/057 : Etude du potentiel photovoltaïque : accord de principe
Rapporteur : M. VIALAT.

M. le Maire présente un dispositif comparable et complémentaire à l'opération Arverne Durable.

L'entreprise picoWatt propose un modèle innovant d'étude et de fourniture d'énergie photovoltaïque en circuit court. Contrairement aux installateurs solaires classiques qui posent des panneaux sur votre propre toit, picoWatt déploie des unités de production et de stockage locales (des boucles d'autoconsommation collective d'un rayon de 2 à 20 km).

Une rencontre s'est faite en mairie pour présenter ce dispositif et avant d'aller plus loin, le Maire sollicite le conseil pour autoriser celle-ci à accéder aux données d'énergie de la commune pour pouvoir étudier la faisabilité d'un déploiement d'une unité de production et de stockage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'étude du potentiel photovoltaïque sur la commune de La Roche Blanche ;
- **AUTORISE** la société Picowatt à accéder aux données de la commune en matière de consommation d'énergies ;
- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Date de transmission en Préfecture : 24/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 24/09/2026

Délibération n° 2026/058 : Décision modificative n°2 : budget principal
Rapporteur : M. ROLAND.

Monsieur ROLAND Philippe, adjoint en charge des finances présente des dépenses non prévues au budget mais qui s'avèrent essentielles.

Il propose donc les ajustements suivants :

Décision modificative fonctionnement :
Chapitre 66, article 66112 : +1 893 € (mise en place rattachements ICNE)
Chapitre 011, article 617 : – 1 893€

Décision modificative investissement :
Opération 995 :
Article 21318 : - 397 344€
Article 21538 : + 397 344€ (chauffage MLT amortissable)

Article 2151, opération 923 : - 26 560€
Article 21318, opération 997 : + 16 367€ (travaux complémentaires chapelle)
Article 2188, opération 920 : + 1 621€ (clim, vitrines et ventilateurs école)
Article 21841, opération 920 : + 100€ (fauteuil directrice maternelle)
Article 2188, opération 979 : + 8 472€ (cages de foot non conformes)

Article 21838, opération 919 : - 1 191€
Article 2185 (510), opération 919 : +972€ (achat téléphones services techniques)
Article 2185 (11), opération 919 : + 219€ (achat téléphone police municipale)

Ecritures de fiabilité pour le fort :
Article 27368, chapitre 041 : + 91 887€

Article 1641 : - 91 887€
Article 21318 : - 91 887€
Article 21318, chapitre 041 : + 91 887€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité valide la DM n°2 et approuve les modifications présentées ci-dessous :

Décision modificative fonctionnement :
Chapitre 66, article 66112 : +1 893 € (mise en place rattachements ICNE)
Chapitre 011, article 617 : – 1 893€

Décision modificative investissement :
Opération 995 :
Article 21318 : - 397 344€
Article 21538 : + 397 344€ (chauffage MLT amortissable)

Article 2151, opération 923 : - 26 560€
Article 21318, opération 997 : + 16 367€ (travaux complémentaires chapelle)
Article 2188, opération 920 : + 1 621€ (clim, vitrines et ventilateurs école)
Article 21841, opération 920 : + 100€ (fauteuil directrice maternelle)
Article 2188, opération 979 : + 8 472€ (cages de foot non conformes)

Article 21838, opération 919 : - 1 191€
Article 2185 (510), opération 919 : +972€ (achat téléphones services techniques)
Article 2185 (11), opération 919 : + 219€ (achat téléphone police municipale)

Ecritures de fiabilité pour le fort :
Article 27368, chapitre 041 : + 91 887€
Article 1641 : - 91 887€
Article 21318 : - 91 887€
Article 21318, chapitre 041 : + 91 887€

Date de transmission en Préfecture : 28/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 28/09/2026

Délibération n° 2026/059 : Tableau des effectifs
Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe
Rapporteur : M.ROLAND.

Monsieur le Maire souhaite en complément de la délibération n°2026/051 du 06 juillet 2026 faire évoluer un agent dans le cadre d'avancements de grade suite à la réussite à un examen professionnel.

Pour ce faire, un poste doit être créé en amont et correspond entièrement à la nature du poste :

- 1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (01/10/2026)
Temps de travail : 35/35ème

Une fois l'avancement réalisé, une proposition de suppression de l'ancien poste sera faite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création de ce poste à compter du 1er soctobre 2026 en vue d'un avancement de grade suite à la réussite à un examen professionnel ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Date de transmission en Préfecture : 24/09/2026
Date de publication sur le site de la commune : 24/09/2026

Délibération n° 2026/060 : Accompagnement du CCAS pour le démarrage de l'analyse des besoins sociaux
Rapporteur : M. VIALAT

M. le Maire rappelle que le renouvellement général des conseils municipaux est intervenu en mars 2026 et que le rapport d'analyse des besoins sociaux doit être présenté au Conseil d'administration du CCAS au cours de l'année civile qui suit ce renouvellement, soit au plus tard avant le 31 décembre 2027 ;

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue un outil de diagnostic partagé du territoire, qui permet de connaître la population, d'identifier ses besoins, ses fragilités et les ressources disponibles, et d'orienter la politique sociale communale et celle du CCAS ;

L'ABS portera notamment sur les thématiques suivantes : démographie et évolution de la population, situation des familles et de l'enfance-jeunesse, personnes âgées et perte d'autonomie, handicap, précarité, emploi et insertion, logement, mobilité, accès aux droits et aux services, isolement social et numérique ;

La Poste, par sa filiale Geoptis, propose d'accompagner la commune et son CCAS selon une approche croisant les données statistiques territoriales et la connaissance de proximité, avec la fourniture de cartographies et de tableaux de bord interactifs et évolutifs, pour un montant de 3 162 € TTC;

Le Maire propose au Conseil municipal :

1. de prendre acte du lancement de l'analyse des besoins sociaux par la commune pour le compte du CCAS de La Roche-Blanche ;
2. de confier la réalisation de cette analyse à La Poste, par l'intermédiaire de sa filiale Geoptis, pour un montant de 3 162 €;
3. de constituer un comité de pilotage composé de membres du Conseil d'administration du CCAS, d'élus, d'agents et de partenaires locaux ;
4. de prévoir un calendrier prévisionnel : lancement en septembre 2026, diagnostic et enquêtes de l'automne 2026 jusqu'au au printemps 2027, présentation du rapport au Conseil d'administration du CCAS au printemps 2027 ;
5. d'inscrire au budget les crédits nécessaires, soit 3 162 €, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions et cofinancements possibles ;
6. d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'offre de La Poste (Geoptis) et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

Article 1 : de prendre acte du lancement de l'analyse des besoins sociaux (ABS) pour le compte du CCAS de La Roche-Blanche.

Article 2 : de confier la réalisation de l'ABS à La Poste, par l'intermédiaire de sa filiale Geoptis, pour un montant de 3 162 € TTC, et d'autoriser le Maire à signer l'offre correspondante.

Article 3 : de valider la constitution d'un comité de pilotage auprès du CCAS et le calendrier prévisionnel exposés ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter toute subvention ou aide auprès des partenaires financeurs, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : de dire que le rapport d'ABS sera présenté au Conseil d'administration du CCAS, puis communiqué au Conseil municipal

Date de transmission en Préfecture : 04/11/2026
Date de publication sur le site de la commune : 04/11/2026

Questions diverses

Retour sur les délégations et points de situation

Action sociale et rentrée

Le registre communal des personnes vulnérables compte désormais plus de 50 inscrits volontaires. Le CCAS a assuré un suivi téléphonique et des visites pendant l'été. Un bilan du dispositif sera présenté prochainement.

Le contrôle des transports scolaires réalisé par la gendarmerie n'a fait apparaître aucune difficulté particulière. L'ajout d'un bus a amélioré les conditions de transport.

Neuf jeunes ont été recrutés pendant l'été, sur trois périodes. L'absence prolongée d'un agent technique a toutefois retardé certains travaux, notamment le marquage au sol, annoncé dans les trois semaines suivant le conseil.

Les effectifs scolaires communiqués en séance s'établissent à 82 élèves en maternelle et 159 en élémentaire, soit 241 élèves. La baisse des entrées en maternelle appellee à une vigilance démographique.

Falaise

Travaux préconisés. Le rapport annuel du 18 décembre 2025 prévoit une purge surfacique du secteur 1 à l'extrémité ouest, la pose de témoins de surveillance, la dévégétalisation des écrans EC1, EC3 et EC5 ainsi que le nettoyage des chemins d'accès. Les travaux sont considérés comme nécessaires. Le DGS va consolider les devis.

École et équipements ludiques et sportifs

L'étude thermique confirme l'efficacité de l'isolation hivernale de l'école, mais met en évidence une faiblesse en période de forte chaleur. Une entreprise a été sollicitée pour étudier l'utilisation de la ventilation double flux en surventilation nocturne.

Les cages de football, mesurées à 2,34 mètres au lieu des 2,44 mètres réglementaires annoncés, doivent être mises en conformité. Les travaux sont envisagés pendant la trêve de Noël, sous réserve des délais de livraison.

La tyrolienne du parc reste condamnée après la rupture d'un poteau. L'installateur a été identifié et doit être recontacté pour examiner la réparation ou le remplacement de celui-ci.

MLT salle Giraudoux et monument Teillard

Deux candidatures sont en cours d'examen pour les études de la MLT. L'objectif évoqué est un démarrage des travaux en juillet 2027, sans engagement ferme à ce stade.

Une société étudie la modernisation de la sonorisation de la salle Giraudoux de la MLT, afin de remplacer ou simplifier l'installation analogique ancienne par un pilotage numérique plus accessible.

Pour le monument Teillard, l'APS est achevé. L'APD est annoncé pour le 15 octobre 2026, afin de permettre le dépôt des demandes de subvention à partir de la fin octobre. Le coût des travaux est estimé à environ 400 000 €. La commune conditionne leur réalisation à l'obtention d'au moins 80 % de financements extérieurs. La variante dite avant 4.1 a été retenue. Un chantier à l'été 2027 est envisagé.

Eaux pluviales et assainissement

À Noalhat, les travaux sur le réseau pluvial communal sont achevés. Le SME et Suez doivent contrôler la conformité des assainissements individuels afin d'éviter les rejets dans le réseau pluvial.
Après les récents orages, une intervention urgente de l'entreprise Hugon doit permettre de curer la section obstruée du fossé située à proximité du stade.
Un contrat a été conclu avec le bureau d'études pour définir une solution durable sur le fossé, notamment dans sa partie amont.

Finances communales

Au 31 août 2026, les recettes de fonctionnement encaissées atteignent 2 437 265 € pour une prévision annuelle de 3 113 770 €.
Les charges à caractère général s'élèvent à 663 000 € sur 1 193 000 € budgétés. Les dépenses d'électricité atteignent 111 163 € sur 162 291 € prévus.
Les charges de personnel s'élèvent à 786 025 € sur une prévision de 1 223 000 €. Aucun dérapage particulier n'a été signalé.
La commission des finances du 21 septembre 2026 doit permettre une analyse détaillée de l'exécution budgétaire.

Environnement et vie locale

Une présentation de l'atlas de la biodiversité communale est programmée le 29 septembre 2026 avec Anne-Sophie Dépiery. La décision d'engager ou non la démarche sera examinée après cette présentation.
La journée communale de l'environnement est fixée au samedi 5 juin 2027. Les associations et les habitants seront sollicités.
Le forum des associations a fait l'objet d'un bilan positif. Après l'annulation du feu d'artifice pour raisons de sécurité, la commission recherchera une formule différente pour 2027.

Autres points

- Sécheresse : la commune n'ayant pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour 2025, les habitants constatant de nouvelles fissures en 2026 seront invités à les déclarer en mairie afin de consolider le recensement communal.

- Rue de Leyrat : une demande de mise en sens unique, avec maintien d'un double sens cyclable, fera l'objet d'une analyse réglementaire, technique et financière.

- Priorisation des travaux : un échange a eu lieu à propos de la tribune du bulletin municipal. Les éléments rappelés en séance concernent l'ancienneté du projet de la rue du Cerisier, le trafic et les enjeux de sécurité sur l'avenue du Général de Gaulle, ainsi que l'absence de réfection complète du chemin de Villard et la stabilisation de l'urbanisation issue du PLUi. Aucune nouvelle décision n'a été prise sur ce point.

- Une proposition de l'Hôtel des ventes de Clermont visant à organiser une journée d'estimation d'objets dans la commune a été évoquée. Aucune décision formelle n'a été relevée au cours des échanges.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 09 novembre 2026.

Séance levée à 20h50

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

Liste des délibérations

N° de la délibération	Objet de la délibération
1 – 2026_054	Désignation des délégués aux organismes extérieurs et complétude de la commission des listes électorales
2 – 2026_055	Déclassement domaine publique parcelle AC745 et autorisation d'échange avec 744 (échanges de parcelle)
3 – 2026_056	Adhésion de la commune de La Roche Blanche au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
4 – 2026_057	Travaux Chemin du Villard Plateau de sécurité RD 52 sortie ouest
5 – 2026_058	Accord de principe : Autorisation à donner à M. le Maire pour l'entretien et l'usage de l'espace commercial à La Novialle avec une entreprise
6 – 2026_059	Tableau des effectifs Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe
7 – 2026_060	Accompagnement du CCAS pour le démarrage de l'analyse des besoins sociaux

Signature du Président de séance :
Gérard VIALAT,
Le Maire

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63-Puy de Dôme

Signature du secrétaire de séance
Benoit RICO,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63-Puy de Dôme